

# FO DGFIP

## COMPTE-RENDU FORMATION SPÉCIALISÉE DU 04 JUILLET 2023

### 1-Réinstallation des services de direction à la cité administrative d'Albi

Les collègues de la DDFIP seront réinstallés à la cité administrative à compter de fin septembre 2023.

Le projet de la cité administrative d'Albi s'inscrit dans le cadre du plan climat incluant la rénovation énergétique des bâtiments publics dans lequel le gouvernement a intégré une politique de modernisation des cités administratives.

C'est, à priori, dans ce cadre que la DDFIP s'installera à partir de fin septembre 2023 dans les étages du bâtiment D de la cité. En plus des travaux réalisés dans le cadre de la rénovation énergétique et de la densification, la DDFIP du Tarn va réaliser des travaux supplémentaires. Certains de ces travaux s'échelonneront sur les mois et les prochaines années.

93 emplois sont concernés par la réinstallation.

La CID (informaticiens) intégrera également le bâtiment D: 4 emplois sont concernés et doivent être ajoutés aux 93 emplois.

L'intégration des services sociaux dans les locaux de la cité est toujours en cours de discussion avec le secrétariat général du ministère, notamment pour trouver les crédits nécessaires à la réfection de l'ancien logement du gardien de la cité. En attendant les services sociaux pourront rester dans les locaux actuels normalement jusqu'au premier semestre 2024.

Les places de parking restent la grosse problématique avec 136 places de parking pour 435 emplois implantés.

Après de nombreux échanges avec la direction locale, la Préfecture a validé le principe du « premier entré, premier garé ». Cette solution sera expérimentée dans les mois à venir, mais a de grandes chances de devenir du définitif !

Par ailleurs, tous les collègues du site disposeront d'une carte magnétique d'accès aux locaux et au parking.

FO a demandé, à nouveau, que des places de parking puissent être financées sur les parkings environnants. La direction refuse notre demande en avançant des motifs budgétaires. La direction souhaiterait des solutions alternatives pour se rendre sur le lieu de travail : vélos, transports collectifs, etc...

Le problème c'est qu'un local sécurisé pour les vélos était prévu mais faute de moyens financiers, la construction de celui-ci est repoussée. Un comble d'ironie !

Le rapport de l'ISST (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail) suite à sa visite des locaux le 2 juin pointe des problèmes de sécurité avec des problématiques de « cul de sac », des distributeurs de boissons mal positionnés au niveau des sorties de secours, des portes des archives qui ferment mal, des problèmes de portes coupe-feu, etc...

Suite à la production de ce rapport la direction a saisi les services de la préfecture pour que la commission de sécurité se prononce sur ces observations.

Malgré toutes ces remarques, le bâtiment demeurerait (??) aux normes en matière d'évacuation ou de risque sécuritaire (détecteurs, centrale incendie, etc.)

De plus, des travaux électriques doivent impérativement être réalisés sur un transformateur.

Pour la sécurité des personnes à mobilité réduite les locaux ne sont accessibles qu'au rez-de-chaussée (ascenseur pas adapté). Une collègue est concernée et la direction a effectué des aménagements pour que notre collègue puisse rester proche du collectif de travail à l'étage. L'ISST indique que ces agencements sont cohérents mais devront faire l'objet d'un protocole pour assurer l'évacuation de notre collègue en cas notamment d'incendie.

Par ailleurs, FO rappelle l'absence de rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite devant le bâtiment. Le passage d'accès actuel est constitué d'un simple madrier et d'une plaque de plastique.

Enfin, des prélèvements amiante seront réalisés avant les travaux complémentaires réalisées par la DDFIP. La direction locale avoue ne pas détenir le DTA (Dossier Technique Amiante) malgré plusieurs demandes. On peut s'interroger véritablement sur le niveau de communication entre les services de la Préfecture et notre direction.

Ci-dessous extrait du document de travail fourni par la direction locale sur les surcoûts budgétaires prise en charge par la DDFIP (dont le financement de la réfection des toilettes qui sont dans un état déplorable) :

*« les conséquences budgétaires de l'opération :*

*Elles sont désormais globalement établies. Si, dans une première approche, le budget de la DGFIP ne devait être impacté que du fait des frais de déménagement, il s'avère que des contributions ont finalement été demandées à la DDFIP notamment au regard des aménagements particuliers demandés au titre du câblage et de l'agencement des bureaux (plaquiste).*

*Des prises supplémentaires ont ainsi été sollicitées, de même que l'installation de perches électriques. Par ailleurs des travaux d'isolation phonique ont été commandés. Une partie de ces frais sera prise en compte au titre de la TOIP.*

*Compte-tenu d'une « moins-value » sur chantier de 74 730,78€ liée à la non isolation d'une des façades du bâtiment, cette somme venant en déduction des travaux d'adaptation des locaux aux besoins de la DDFIP, mis à la charge de la DGFIP, la contribution nette de la DDFIP s'élèvera finalement à 26 951,30 € TTC : ventilés à hauteur de 17 362,68 € pour les cloisonnements et 9 588,62 € pour les spécificités électriques (courant fort et courant faible).*

*Les frais de déménagement s'élèvent à 64 519,44€ avec l'entreprise Passebosc.*

*Par ailleurs, l'acquisition de mobilier de bureau pour les agents dont le mobilier actuel n'est pas compatible avec les nouveaux espaces de travail est en cours et conduira à une commande de l'ordre de 50 000 €.*

*Des travaux d'initiative DDFIP seront également réalisés pour un montant de 12 630,60 TTC. Il s'agit d'aménagements d'espace de rangement (création de 6 placards et l'aménagement d'un 7ème).*

*La mise en accessibilité de nos espaces au titre du handicap va donner lieu à la création d'un strapontin dans l'ascenseur et l'agrandissement d'une porte au service comptabilité.*

*La rénovation et le réagencement des toilettes seront entrepris dès que possible. A ce stade, les travaux de plomberie à prévoir s'élèvent à 9 674,40€ (blocs sanitaires, lavabos et mise en place de points d'eau pour le personnel de ménage).*

*Les reprises des peintures s'élèvent quant à elles à 10 951,68€.*

*La création sur chaque niveau de toilette supplémentaire avec un lavabo et la séparation des espaces Femmes/Hommes n'est pas encore chiffrée.*

*Les toilettes seront genrées, idéalement avec par niveau, 2 blocs pour les femmes et 2 blocs pour les hommes, à l'exception du 2ème étage du fait de l'espace occupé par la baie informatique, dans un local créé à cet effet répondant aux normes en vigueur ».*

Beaucoup d'interrogations depuis des mois et trop peu de réponses à aujourd'hui. Il est surprenant qu'avec une telle enveloppe budgétaire (8 ou 9 millions pour l'ensemble de la cité) pour effectuer les travaux, l'intégralité des prestations n'ait pas pu être réalisée.

Au final, les collègues connaîtront indéniablement une dégradation de leurs conditions de travail.

## **2- Livret de consignes de sécurité**

Sur chaque site des finances du département des livres relatifs aux consignes de sécurité sont disponibles. Ces livrets rappellent les procédures en cas d'urgence (malaises au travail, risques électriques, risques incendie ...). Le guide indique aussi les noms des Sauveteurs Secouristes du Travail (SST).

La problématique reste que le guide reste peu connu des collègues, et il conviendra de trouver des vecteurs pour une diffusion la plus large possible.

## **3-Propositions de dépenses**

Validation pour l'achat d'un stock de souris verticales.

## **4-Point sur les formations**

Exercices d'évacuation : difficultés à organiser des exercices d'évacuation sur les sites notamment avec la mise en place du télétravail, et les rotations des personnels. Dorénavant sur chaque site tous les collègues sont guide-files et serre-files. Un exercice d'évacuation s'est tenu sur le CFIP 209 rue du roc à Albi, et d'autres suivront. À noter, la formation sur les extincteurs sur les sites a été très appréciée des collègues.

## **5- Visite des services par des membres de la Formation Spécialisée**

Visites programmées sur 2023 :

- 5 octobre : Puylaurens, Lavaur
- 5 décembre : Services de direction (pôle TAM), Carmaux

## **6-Point SPFE suite à l'audit**

Délai de publication à 121 jours. L'audit sur le service a été réalisé, mais celui-ci n'est pas finalisé. Restitution des conclusions le 25 juillet 2023, ensuite un plan d'action sera établi par la direction.

## **7-Registre Hygiène et sécurité**

Suite à des problèmes techniques, certaines mentions du registre ne remontent pas à l'administrateur. Par exemple, il convient de ne pas mettre de guillemets dans les demandes formulées par les collègues dans les registres en ligne.

## **8-Examen des fiches de signalement**

Généralement traitement rapide des fiches de signalement par la direction avec souvent dans les 48 h un courrier adressé à l'utilisateur, et même si nécessaire pour des faits plus graves un signalement au Procureur.

FO avait déjà signalé dans une précédente réunion que suite à un incident le 19 juin à l'accueil du 209 rue du roc, l'absence des membres de l'équipe encadrante était problématique (réunion des tous les cadres du département ce jour-là).

La direction va réfléchir sur ce sujet, avec peut-être l'option de fermer des accueils lors des séminaires des cadres.

## **9-Questions diverses**

-Droits d'alerte déposés (accueil et cellule foncière)/ GMBI : FO a interrogé la direction sur les droits d'alertes déposés par les collègues.

Les collègues n'en peuvent plus (des milliers d'e-contact à traiter, des files interminables, etc...) et FO a interpellé la direction sur les mesures prises améliorer les conditions de travail des collègues des cellules foncières et des accueils. En réponse la direction indique qu'elle a déployé des vigiles et a réaffecté des membres de l'EDR sur les sites d'Albi et Castres. Pour FO c'est largement insuffisant au vu de la détresse des collègues et face à cette réforme GMBI mal calibrée, avec une communication hors sol (exemple du message dans Ulysse où tout va bien dans le meilleur des mondes).

La direction ne peut ignorer que la mise en place non maîtrisée de GMBI en consultation usager a fait exploser les prises de contacts avec une augmentation des réclamations contentieuses.

Il y a là une forme de légèreté de notre Direction Générale dont les usagers d'abord et les agents ensuite paient le prix.

GMBI a déclenché, chez les usagers, une vague de mécontentements. Ils contactent par tous les canaux possibles les cellules foncières qui, noyées sous le volume des sollicitations, ne sont plus en mesure de répondre.

Inéluctablement l'absence de communication officielle sur ces dysfonctionnements a contribué à amplifier la grogne et à surexposer les collègues.

Bien qu'il soit de bon ton de vanter la transformation numérique, la digitalisation, l'intelligence artificielle, il ne faut pas, pour autant, oublier que ce sont bien des agents, des femmes et des hommes, qui permettent, par leur engagement et leur professionnalisme, malgré les attaques et le dénigrement à la mode des fonctionnaires, d'assurer la continuité des missions de services publics

- Ménage sur les sites : manque d'heures attribuées au personnel. Prendre toujours le « moins-disant » dans les procédures de marchés devient n'importe quoi ! Toujours tirer les prix atteint ses limites. Pourquoi ne pas passer enfin des marchés du « mieux-disant », et permettre ainsi au personnel de ces entreprises d'avoir de meilleures conditions de travail ?

Voir sur 2 sites Castres et Albi si des visites contradictoires avec l'entreprise peuvent être organisées (déjà effectuées par le passé avec peu de résultats !).

-Densification du CFIP de Mazamet : FO a demandé si les contacts avec les services de l'Éducation Nationale avaient abouti . Apparemment l'opération ne pourra pas se faire, il faudra trouver d'autres partenaires (public ou privé) pour densifier le bâtiment. A suivre.

-Plan vigipirate relancé : des informations seront communiquées aux chefs de service sur les mesures à prendre.

-Réaménagement de l'accueil au CFIP 209 rue du roc à Albi : les conditions de sécurité ne sont pas remplies et notamment le fait que les flux des usagers et du personnel ne peuvent se croiser. Aussi, l'entrée du personnel devrait être déplacée au fond des toilettes « homme » (création d'une ouverture sur l'extérieur). Les toilettes H devraient être déplacées dans les bureaux du SGC. L'entrée du restaurant administratif devrait s'effectuer par l'extérieur.

Les plans finalisés seront présentés aux OS à l'automne 2023.

La direction pour l'instant ne peut pas établir de calendrier et est plutôt à la recherche des financements.

- La direction a informé les OS que le site de Gambetta à Albi accueillera pendant certainement plusieurs mois les services de l'ARS (23 personnes) suite à la dégradation de leurs locaux.

- ATSCAF : FO a demandé s'il était possible de trouver un bureau plus adapté au 209 rue du roc (bureau actuellement occupé avec une baie de brassage bruyante). La direction va voir si elle est peut proposer une solution.

L